



Fonction publique

Vol. 1 no 1 - Le 23 septembre 2015

NÉGOCIATION DE L'UNITÉ FONCTION PUBLIQUE : ÉTAT D'AVANCEMENT AU 22 SEPTEMBRE 2015

Depuis la publication du dernier *Info-Négo*, le processus de médiation a débuté. Le gouvernement a nommé le médiateur, monsieur Jean Nolin, le 19 août dernier. Voici un tableau résumant les rencontres et les sujets abordés entre le comité de négociation du SPGQ et les représentants du Conseil du trésor.

Date ¹	Sujets traités	Suites attendues ou commentaires du comité
4 juin 2015	Proposition de l'employeur de lier les discussions concernant la sous-traitance et l'assurance traitement.	Le comité de négociation a fait rapport au conseil syndical (CS) de juin 2015.
16 juin 2015	Le comité de négociation indique à l'employeur son refus de négocier des éléments de sous-traitance contre son régime d'assurance traitement. Celui-ci constitue un avantage lié à la rémunération globale des membres du SPGQ. Le comité a demandé au Conseil du trésor de reconsidérer son refus à l'égard de certaines de ses demandes à coût nul.	
15 juillet 2015	Le Conseil du trésor refuse de discuter des sujets proposés lors de la rencontre précédente. Il propose de donner aux membres du SPGQ les économies provenant de l'assurance traitement (12 à 7 jours de congé maladie, résorption des banques de jours de congé maladie à 70 %, etc.), et ce, afin de les redistribuer pour la formation ou à d'autres fins, par exemple pour réduire la sous-traitance. Il prétend ainsi faire preuve d'ouverture, car, à l'origine, il était exclu d'utiliser cette marge de manœuvre pour bonifier les conditions de travail des membres du SPGQ. Le comité de négociation réaffirme son refus de sacrifier une partie de la rémunération globale de ses membres.	Rencontre du CS le 17 juillet 2015 pour dresser l'état des lieux et envisager les suites possibles
20 juillet 2015	Expédition de la demande de médiation	



Date ¹	Sujets traités	Suites attendues ou commentaires du comité
19 août 2015	<p>Première rencontre avec le médiateur, M. Jean Nolin, qui a permis de faire le point sur les attentes du SPGQ envers le processus de médiation.</p> <p>La partie patronale a signifié au comité de négociation deux incontournables :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la fin du cumul des jours de congé maladie; 2) la résorption des banques de jours de congé maladie. <p>Pour le SPGQ, la priorité demeure l'amélioration de la rémunération globale de tous ses membres.</p> <p>Le comité de négociation a convenu de reprendre les discussions sur le chapitre 9-00 « Règlement des griefs » lors des prochaines rencontres.</p> <p>Un calendrier de rencontres a été établi à raison d'une rencontre par semaine, et ce, jusqu'à la fin du mois d'octobre.</p>	Travaux sur le chapitre 9 concernant le traitement des griefs
3 septembre 2015	<p>Les discussions ont porté sur le traitement et le règlement des griefs. Le comité de négociation a résumé différentes propositions qui ont été déposées à la table par les parties durant ces discussions. L'employeur précisera sa position lors de la rencontre prévue le 10 septembre.</p>	Poursuite des discussions concernant le traitement des griefs
10 septembre 2015	<p>Dépôt d'un document exploratoire par l'employeur et poursuite des discussions sur le traitement des griefs</p> <p>Le comité de négociation demeure à la recherche d'un terrain d'entente assurant le traitement optimal des griefs et la meilleure protection des droits de ses membres.</p>	
17 septembre 2015	Poursuite des travaux sur le traitement des griefs	Prochaine rencontre prévue le 1 ^{er} octobre

¹ Les rencontres sur fond gris ont déjà été traitées lors de précédents numéros de l'Info-Négo.

Prochaines étapes

Le processus de médiation a débuté le 19 août dernier. Malgré certains signes encourageants lors des dernières rencontres, le comité de négociation estime les progrès très minces. Pour qu'il y ait un véritable débloqué, un coup de semonce important de la part du SPGQ sera inévitable afin de faire monter la pression à la table de négociation. Le gouvernement doit comprendre que les professionnelles et professionnels du SPGQ sont sérieux et vont se battre pour obtenir des conditions de travail reflétant véritablement leurs compétences et leur expertise.



Comme le mentionne la Cour suprême du Canada dans l'arrêt Saskatchewan de janvier 2015, le droit de grève n'est pas seulement dérivé de la négociation collective; il en constitue une composante indispensable. La grève a été et demeurera le moyen le plus efficace pour établir un rapport de force favorable aux travailleurs dans le cadre d'une négociation. Évidemment, la grève n'est pas un objectif en soi, mais bien le moyen le plus important dont dispose le SPGQ afin de faire évoluer le déroulement de la négociation à l'avantage de ses membres. Une grève doit donc, par définition, déranger l'employeur pour l'amener à faire preuve de souplesse et d'ouverture dans la négociation de la convention collective.

Selon le comité de négociation, la grève demeure le moyen le plus efficace pour envoyer un message clair à l'employeur. La médiation a fait avancer légèrement les négociations, mais le SPGQ attend de réels progrès.

POUR LA DÉLÉGATION : outils et documents disponibles

Afin de vous aider lors de vos discussions avec vos membres, vous pouvez vous référer aux documents suivants :

- 1) Les précédents numéros de l'Info-Négo ([négociation/fonction publique](#));
- 2) Présentation des dépôts patronaux (document du CS du 29 janvier 2015 – CS150129-124);
- 3) Présentation du fonds de grève (documents CS150430-158, CS150924-198 et CS150924-198A);
- 4) Négociation dans la fonction publique : médiation et prochaines étapes (document du CS du 17 juillet 2015);
- 5) Argumentaires pour la suite des négociations dans la fonction publique (document du CS du 11 septembre 2015).

L'ensemble des documents est accessible sur SPGQ en direct, sous l'onglet Négociation du site Web du SPGQ.

Services essentiels

L'équipe des services essentiels pour l'unité fonction publique du SPGQ a reçu les listes de 37 ministères et organismes réclamant des services essentiels en cas de conflit de travail. Pour 2015, le nombre de postes demandés au départ était de 1 564. À ce jour, la négociation des services essentiels a permis de retirer environ 400 postes des demandes initiales de l'employeur, et ce, en plus de modifier une majorité de postes permanents en postes sur appel.

Le processus de négociation des services essentiels tire à sa fin. L'équipe du SPGQ a réglé 24 dossiers sur 37 et la majorité des dossiers restants sont en voie de règlement. Une entente globale avec le Conseil du trésor sera convenue pour les modalités de fonctionnement en cas de grève au cours des prochaines semaines. Le SPGQ sera prêt, quel que soit le mandat que ses membres donneront au comité de négociation.

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Cet automne, vous aurez à vous prononcer ! Soyez prêtes et prêts !

Votre comité de négociation de l'unité fonction publique,

Francine L'Espérance, première vice-présidente et porte-parole du comité de négociation de l'unité fonction publique

Manon Therrien, deuxième vice-présidente

Jean-François Landry, troisième vice-président

Thérèse Chabot, membre du conseil syndical

Dieudonné Ella-Oyono, membre du conseil syndical